

Assises du numérique : Peu d'idées pour la e-administration

« Comment utiliser le levier des Tic pour la modernisation des services publics ? » C'était l'enjeu du sixième atelier des Assises du numériques qui se sont tenues le 29 mai, à l'université Paris Dauphine. Comme les autres ateliers, celui-ci est supposé nourrir le plan pour la France numérique qu'Eric Besson doit remettre au premier Ministre en juillet.

André Santini, secrétaire d'Etat en charge de la fonction publique, a donné le coup d'envoi. Les technologies de l'information sont « *un levier pour transformer l'administration a-t-il rappelé. « Souvent, on reproduit sur internet l'administration physique. Aujourd'hui, on a l'ambition du service public numérique»* . Il a ensuite égrené des directions comme l'homogénéisation du service public à distance, « *avec la création d'une charte ergonomique, ou d'une marque commune* » la personnalisation des services, et la mise en place de nouveaux services, par exemple la « *possibilité pour les entreprises de recevoir des alertes sur les modifications de lois qui les concernent* » .

Coté gouvernance, « *l'état dépense 2,8 milliards d'euros par an, pour l'informatique. Il faut en améliorer le pilotage, la gouvernance, en mutualisant les efforts* » , a-t-il également rappelé, signalant que deux sujets étaient à l'étude, « *la mise en place d'un conseil dsi* » qui regroupe les dsi des services de l'état, des collectivités et des organismes publics autonomes« , et la création d'un « *centre de service partagé, pour mutualiser les efforts* » .

Mutualiser, mais comment ?

Sous la houlette de Patrice Martin-Lalande, député du Loir-et-Cher, Eric Boustouller, président de Microsoft France, Dominique Caillaud, député de Vendée et président de la commission TIC de l'AMF, Thierry Carcenac, député du Tarn et président de la commission de l'ADF, François Daniel Migeon, directeur général de la DGME, Benoît Sibaud, président de l'April et Jean Mounet, le président du Syntec ont ensuite pris la parole.

« *Les collectivités territoriales disposent déjà d'un grand capital en matière d'administration électronique* » a rappelé Dominique Caillaud, suivi par Thierry Carcenac. L'élu de Vendée a ensuite pointé la différence de vision sur le sujet entre l'état et les collectivités. Par exemple, « *le RGI a été un travail énorme difficilement compatible avec l'existant* », a-t-il pointé, appelant à de « *l'humilité de part et d'autre* » pour aboutir à une action efficace.

Daniel Migeon a ensuite ajouté l'enjeu d'un « *multicanal cohérent* » pour l'utilisateur aux directions dessinées par André Santini. Du côté des intervenants du secteur privé, Jean Mounet a remarqué que « *les ministères s'ingénient à avoir des applications différentes sur le même sujet* » , suggérant « *la mise en place d'un haut conseil de pilotage des grands projets et l'usage des PPP* » . Même son de cloche chez Microsoft, qui a appelé à « *la collaboration entre les administrations* » et souligné qu'on « *ne peut faire la réforme sans les hommes et les femmes* » . Benoît Sibaud, lui, a esquissé les principes qui doivent guider l'administration électronique, à savoir « *l'accès pour tous et la maîtrise des systèmes d'information* » . Pour ce, il faut que les décrets d'application du RGA paraissent.

Comment coordonner les actions entre l'Etat et les collectivités en matière de e-administration ? Comment passer d'une logique silo à une logique utilisateur ? Au delà des propositions d'André Santini, ces questions restent largement ouvertes. Elles trouveront peut être des éléments de réponse dans des ateliers qui pourraient se tenir courant juin.